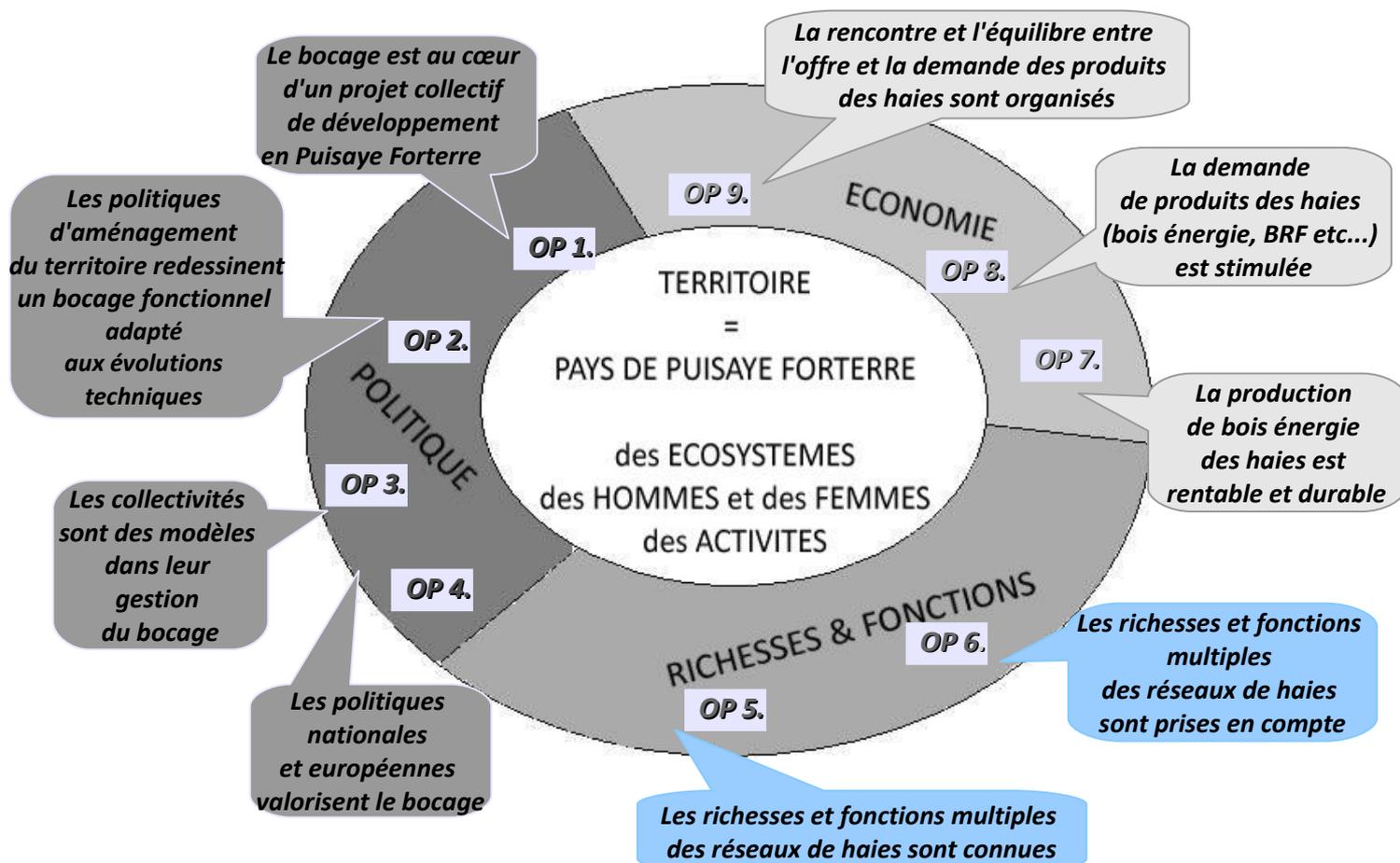


PLAN D' ACTIONS BOCAGE :

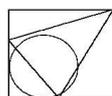
RICHESSSE POUR LE DEVELOPPEMENT DE PUISAYE FORTERRE

DOC NON DEFINITIF



SOMMAIRE

<i>Glossaire et partenaires identifiés lors des ateliers</i>	<i>Page 2</i>
<i>Introduction – Définitions – Principes du plan d'actions</i>	<i>Page 3</i>
<i>Objectifs à atteindre</i>	<i>Page 4</i>
<i>12 Actions prioritaires</i>	<i>Page 5</i>
<i>Comment Agir ?</i>	<i>Page 6</i>



S.R.P.M

Station de Recherche
Pluridisciplinaire
des Metz

PROJET
SOUTENU
PAR

FONDATION
DE
FRANCE

GLOSSAIRE et partenaires identifiés*

** l'ensemble des associations du territoire sont des partenaires potentiels*

<i>Ademe</i>	<i>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie</i>
<i>Afac-agroforesteries</i>	<i>Association Française de l'Arbre Champêtre et des Agroforesteries</i>
<i>AFAF</i>	<i>Association Française d'Agroforesterie</i>
<i>AESN</i>	<i>Agence de l'Eau Seine Normandie</i>
<i>AELB</i>	<i>Agence de l'Eau Loire Bretagne</i>
<i>Alterre Bourgogne</i>	<i>Agence Régionale de l'environnement et du développement soutenable</i>
<i>CAUE 89</i>	<i>Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Yonne</i>
<i>CENB</i>	<i>Conservatoire des Espaces Naturels Bourguignons</i>
<i>ChAgri</i>	<i>Chambre d'Agriculture</i>
<i>CGE-LA</i>	<i>Contrat Global sur l'Eau – Loing Amont</i>
<i>CMA</i>	<i>Chambre des Métiers et de l'Artisanat</i>
<i>CCI</i>	<i>Chambre de Commerce et d'Industrie</i>
<i>CG</i>	<i>Conseil Général</i>
<i>ComCom</i>	<i>Communautés de communes</i>
<i>CRB</i>	<i>Conseil Régional de Bourgogne</i>
<i>CRPF</i>	<i>Centre Régional de la Propriété Forestière</i>
<i>DDT</i>	<i>Direction Départementale des Territoires</i>
<i>DREAL</i>	<i>Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement</i>
<i>FDCUMA</i>	<i>Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole</i>
<i>GDA et GVA</i>	<i>Groupe de Développement Agricole et Groupe de Vulgarisation Agricole</i>
<i>GIEE</i>	<i>Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental</i>
<i>INRA</i>	<i>Institut National de la Recherche Agronomique</i>
<i>LPO</i>	<i>Ligue de Protection des Oiseaux</i>
<i>Maison PF</i>	<i>Maison de la Puisaye Forterre</i>
<i>MELA</i>	<i>Maison de l'Environnement entre Loire et Allier</i>
<i>MNHNaturelle</i>	<i>Muséum National d'Histoire Naturelle</i>
<i>ONVAR</i>	<i>Organismes Nationaux à Vocation d'Animation Rurale</i>
<i>PAC</i>	<i>Politique Agricole Commune de l'Union Européenne</i>
<i>PECT PPF</i>	<i>Plan Energie Climat du Pays de Puisaye Forterre</i>
<i>Plan Bocage CRB</i>	<i>Plan Bocage du Conseil Régional de Bourgogne</i>
<i>PLU / PLUI</i>	<i>Plan Local d'Urbanisme et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal</i>
<i>PPF</i>	<i>Pays de Puisaye Forterre</i>
<i>PRAD</i>	<i>Programme Régional d'Agriculture Durable</i>
<i>PRDA</i>	<i>Programme Régional de Développement Agricole</i>
<i>SCOT PPF</i>	<i>Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Puisaye Forterre</i>
<i>SRB</i>	<i>Stratégie Régionale pour la Biodiversité</i>
<i>SRCAE</i>	<i>Schéma Régional Climat Air Energie</i>
<i>SRCE</i>	<i>Schéma Régional de Cohérence Ecologique</i>
<i>SRDT</i>	<i>Schéma Régional de Développement Touristique</i>
<i>SRPM</i>	<i>Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz</i>
<i>SAFER</i>	<i>Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural</i>
<i>SEDARB</i>	<i>Service d'EcoDéveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne</i>
<i>UNISYLVA</i>	<i>société coopérative agricole (propriétaires forestiers sylviculteurs)</i>
<i>PROSILVA</i>	<i>Association de forestiers</i>
<i>Vivea</i>	<i>Fond pour la formation des entrepreneurs du vivant</i>

INTRODUCTION

Ce plan d'actions est un outil collectif défini pour le territoire de Puisaye Forterre. Il a été construit à travers un processus de concertation animé par la Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz grâce au soutien de la Fondation de France.

Il est l'aboutissement de sept réunions publiques, de quatre ateliers de diagnostic participatif, de définition de solutions, puis d'un atelier de priorisation des actions à mener pour valoriser le bocage. L'animation pour sa traduction en projets avec les partenaires identifiés est assurée par un **comité de suivi** composé de personnes ayant participé aux différents ateliers sur l'ensemble du territoire.

DEFINITIONS

Considérant le **bocage** comme un type de **paysage agricole, constitué de parcelles délimitées par des haies**, donc caractérisé par le **réseau des mailles** constituées par ces alignements d'arbres. **Créé et entretenu par les Hommes, il évolue.** Y sont souvent associés **arbres champêtres et bosquets, réseaux de mares et fossés.**

C'est un environnement (« ce qui tourne autour ») : une portion d'espace, ses composantes végétales et animales, les ressources qu'il contient. Les espèces présentes y vivent, interagissent et se développent, constituant ainsi un écosystème en perpétuel devenir.

Considérant en particulier que le bocage :

- est porteur de **multiples fonctions** économiques, environnementales, socio-culturelles
- est **créateur d'emploi et de lien social**,
- participe à **l'attractivité du territoire**
- participe à la **production d'énergie locale.**

Considérant que « **le développement soutenable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures** », un « **processus [...] où s'articulent la production et la conservation des ressources**, et où les deux sont associées à une **politique permettant à tous de vivre correctement et d'accéder équitablement aux ressources** » (« Notre Avenir à tous », rapport à l'Assemblée Générale des Nations Unies, 1987),

Rappelant le **préambule de la Constitution Française** : « **Le peuple français proclame solennellement son attachement aux [...] droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004** », notamment que « **Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement** » (art. 2) et que « **Les politiques publiques doivent concilie[r] la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social** » (art. 6),

Des principes guideront la mise en œuvre de chaque action du plan :

- Développer une **vision de long terme** pour un développement soutenable du territoire
- Avec une **approche globale**
- Privilégiant l'activité économique **locale**
- Visant **l'intérêt collectif, la valorisation** de l'environnement et du rôle de ceux qui le façonnent
- **Respectant les Hommes et l'ensemble du vivant**
- en informant et organisant **l'information et la concertation de l'ensemble de la population en amont de tout projet**
- Dans ce cadre, les **collectivités locales doivent être un modèle pour le développement soutenable du territoire**

OBJECTIF GENERAL DU PLAN D' ACTIONS:

**« FAIRE DE L'ARBRE CHAMPETRE ET DES RESEAUX DE HAIES DES ATOUTS A LONG TERME
POUR LE TERRITOIRE DE PUISAYE FORTERRE »**

OBJECTIF GENERAL DU PLAN D'ACTIONS:

« FAIRE DE L'ARBRE CHAMPETRE ET DES RESEAUX DE HAIES DES ATOUTS A LONG TERME POUR LE TERRITOIRE DE PUISAYE FORTERRE »

3 AXES d'actions :

- **axe POLITIQUES DU BOCAGE**
- **axe RICHESSES ET FONCTIONS DU BOCAGE**
- **axe ECONOMIE DU BOCAGE**

OBJECTIFS à ATTEINDRE

O.P. 1 : Le bocage est au cœur d'un projet collectif de développement en Puisaye Forterre

- O. S. 1.1 : Mettre en cohérence développements touristique, agricole, économique et social
- O. S. 1.2 : Soutenir la plantation et la gestion durable des haies
- O. S. 1.3 : Favoriser la prise de conscience du patrimoine « bocage » et sa mise en valeur = Offrir et transmettre une image vivante du bocage

O.P. 2 : Les politiques d'aménagement du territoire redessinent un bocage fonctionnel adapté aux évolutions techniques

- O.S.2.1. : Connaître et bien utiliser les outils juridiques/réglementaires favorisant le bocage
- O.S.2.2. : Créer des Plans Locaux d'Urbanisme protégeant haies et bocage

O.P. 3 : Les collectivités sont des modèles dans leur gestion du bocage

- O. S. 3.1. : Développer une gestion des haies durable et rentable par les collectivités
- O. S. 3.2. : Adapter le matériel des collectivités et prestataires → OS 7.1 & OS 8.1

O.P. 4 : Les politiques nationales et européennes valorisent le bocage

- O. S. 4.1. : De nouveaux outils juridiques en faveur du bocage sont mis en place
- O. S. 4.2. : Les politiques générales et sectorielles sont mises en cohérence
- O. S. 4.3. : La mise en œuvre des politiques agricoles valorise le bocage

O.P. 5 : Les richesses et fonctions multiples des arbres et réseaux de haies sont connus

- O. S. 5.1 : Rendre visibles et diffuser les connaissances sur les fonctions environnementales et les plus values des services rendus par les haies et les arbres champêtres
- O. S. 5.2. : Redonner envie à la population de fréquenter la haie

O.P. 6 : Les richesses et fonctions multiples des arbres et réseaux de haies sont prises en compte

- O. S. 6.1 : Donner au bocage une image positive, associée à la modernité et à l'avenir
- O. S. 6.2 : Favoriser le dialogue entre les acteurs et usagers du bocage
- O. S. 6.3 : Accompagner le changement de pratiques → cf O.P.2

O.P. 7 : La production du bois énergie des haies est rentable et durable

- O. S. 7.1 : Disposer d'une ressource locale en bois énergie du bocage durablement suffisante
- O. S. 7.2 : Améliorer l'efficacité des moyens de production

O.P. 8 : La demande de produits du bocage (bois énergie, BRF...) est stimulée

- O. S. 8.1 : Favoriser les conversions de système de chauffage (bûches, plaquettes, granulés)
- O. S. 8.2 : Promouvoir les produits du bocage (bois plaquettes, bois bûche, biomasse d'élagage, BRF...)

O.P. 9 : La rencontre et l'équilibre entre l'offre et la demande sont organisés

- Si : La ressource locale en bois énergie est durablement suffisante (cf O.P. 7.1.)*
- O. S. 9.1 : Créer et promouvoir une filière locale bois plaquette de qualité

12 ACTIONS PRIORITAIRES		
<i>(N° de l'action) → cliquer sur le lien pour afficher les détails dans la suite du document...</i>	Délais	Synergies

DIAGNOSTIQUER

- Diagnostic économique : <i>Montrer la rentabilité des investissements favorisant la production du bois énergie des haies, en intégrant bocage et taillis forestier: ressource, offre/demande (quantité & qualité), acteurs, rentabilités (N° 7.1.)</i>	2014 - 2015	PECTPPF SRCAE- Plan Bocage CRB
- Diagnostic environnemental : <i>Réaliser des diagnostics Trame Verte et érosion (hydraulique et éolienne) à différents échelons pour (1) Favoriser le dialogue entre les acteurs et usagers du bocage et (2) Redessiner un bocage fonctionnel adapté aux évolutions techniques (N° 6.5.)</i>	2015 - 2020	SCOTPPF- SRCE/SRB - CGE-LA- PlanBocage CRB

CREER ET DEVELOPPER DES OUTILS

- Protection de l'existant : <i>Cartographier, classer et protéger les haies dans les documents d'urbanisme (N°2.3 à 2.6) (Inscrire dans les réglementations la gestion au cas par cas. Ne pas interdire l'arrachage, mais obliger la replantation équivalente si arrachage).</i>	2014 - 2020	SCOT PPF SRCE/SRB
- Gestion durable par les collectivités: <i>Mettre en place un cahier des charges pour la valorisation et/ou le bon entretien des haies de bord de route et convaincre les décideurs de former les employés des collectivités sur cette base. (N°3.1)</i>	2014 - 2016	PECT PPF SRCAE
- Connaissances et savoir-faire : <i>Vulgariser les résultats des recherches appliquées, l'information et les savoirs faire valorisant les fonctions environnementales des haies des arbres champêtres, à destination des professionnels et techniciens gestionnaires du bocage, enseignement technique et professionnel... (N° 5.2.)</i>	2014 - ...	CGE-LA PRAD/ PRDA

PROMOUVOIR et FORMER

- Outils juridiques : <i>Informer / former les élus et les techniciens des collectivités locales sur les outils juridiques, réglementaires et contractuels favorisant le bocage (N° 2.1)</i>	2013 - ...	SCOT PPF
- Outils des politiques publiques agricoles : <i>Faire connaître les mesures de la Politique Agricole Commune (piliers 1 & 2) favorisant les haies (N° 4.1)</i>	2014- 2015	CGE-LA PRAD-PRDA
- Images de l'arbre et du bocage : <i>Créer des outils et projets pédagogiques, créer et diffuser des outils de communication, pour : (1) faire connaître à la population les fonctions et les richesses du bocage, (2) valoriser le rôle des hommes pour la création et l'entretien du bocage, (3) transmettre l'histoire paysagère. (N° 5.3 - 6.1)</i>	2014 ...	SRDT PRAD- PRDA- Plan Bocage CRB
- Pratiques d'avenir : <i>Promouvoir une meilleure prise en compte, ainsi que l'utilisation des haies et des arbres dans les systèmes agricoles par la vulgarisation de terrain (professionnels, enseignement tech & pro) (N° 6.8)</i>	2014- ...	PRAD PRDA SRCE-SRB

SOUTENIR LES DYNAMIQUES

- Plantations concertées : <i>Soutenir les porteurs de projets de plantation de haies, en favorisant et engageant la concertation et la contractualisation pour développer des actions collectives et individuelles concrètes. (N° 1.4/5)</i>	2014 - ...	Plan Bocage CRB SCOTPPF
- Échanges d'expériences et diffusion des solutions : <i>Faciliter les rencontres et l'échange d'expériences pour transmettre l'information et former sur (1) les plus-values des services rendus par les haies et leur utilisation, et (2) les solutions efficaces de valorisation économique et de filières locales. (N° 6.9 et 9.1)</i>	2013 - ...	PRAD PRDA SRCE-SRB SRCAE
- Approvisionnement énergétique des collectivités : <i>Inciter et aider les collectivités locales à s'équiper de systèmes de chauffage bois-plaquettes, à s'approvisionner en bois énergie localement et à stimuler la création de filières locales. (N° 8.1)</i>	2014 ...	PCET PPF SRCAE

COMMENT AGIR ?

- Vous êtes :**
- un individu, une entreprise
 - une collectivité locale
 - une association
 - membre ou salarié d'une institution publique et/ou paritaire

Vous souhaitez :

- Parler ou faire parler du bocage et du plan d'actions ?
- Lancer un appel à projets pour atteindre un des objectifs du plan d'actions?
- Vous rapprocher d'autres acteurs et/ou envisager des partenariats ?
- Mettre en œuvre une action ?
- Communiquer les actions que vous menez/allez mener qui participent à l'atteinte des objectifs fixés ?

→ Contactez le comité de suivi du Plan d'Actions pour le Bocage en Puisaye Forterre !

→ Les membres du comité de suivi peuvent être contactés en passant par la SRPM :

Adresses électroniques : actions.bocage.pf@gmail.com ou ateliers.srpm@gmail.com
Téléphone : 03. 86. 45. 51. 19.

NB : cette version courte du plan d'actions ne présente pas la richesse et la diversité des solutions proposées (actions non prioritaires et détails des actions prioritaires).
La version complète du plan d'actions est disponible sur demande à la SRPM, ou téléchargeable sur le site internet : www.stationdesmetz.org